

Affaires courantes

• (1550)

[Traduction]

M. Riis: Monsieur le Président, je ne comprends sans doute pas le Règlement à la perfection, mais un député peut-il à lui seul retirer une motion une fois qu'elle a été présentée? Ne doit-il pas y avoir consentement unanime?

M. le Président: La motion n'a pas encore été présentée. Ce qu'on veut savoir maintenant, c'est s'il y a consentement à ce que le secrétaire parlementaire présente la motion.

D'autres députés ont posé la question, notamment le député de Mégantic—Compton—Stanstead et le député de Hull—Aylmer.

[Français]

Quelle est la procédure selon les circonstances? J'ai donné une réponse et par conséquent, je pense que les députés sont complètement satisfaits.

De plus, nous avons maintenant une situation où l'honorable député de Hull—Aylmer a fait une déclaration selon laquelle, en fait, il appuyait la motion, de même que quelques autres députés.

[Traduction]

Étant donné les circonstances, le secrétaire parlementaire voudra peut-être présenter de nouveau la motion, me demande quelle est l'attitude de secrétaire parlementaire.

M. Cooper: Monsieur le Président, je voudrais que l'on comprenne bien que je ne veux pas soumettre cette question à la Chambre de façon qu'il s'ensuive un débat où les préoccupations des députés ne seraient pas prises au sérieux.

La Chambre aura sans doute compris que c'est là où veut en venir le Bloc québécois. Je ne veux pas marcher dans sa combine.

M. le Président: Comme le député ne veut pas poursuivre, l'affaire est close, à tout le moins pour aujourd'hui.

* * *

PÉTITIONS

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le président, j'ai le plaisir de présenter une pétition au nom d'un grand nombre d'habitants de Kamloops, en Colombie-Britannique, qui demandent au gouvernement de faire

en sorte que la Gendarmerie royale du Canada reçoive les fonds dont elle a besoin à un moment où l'exécution de son mandat est plus nécessaire que jamais et où il est question de réduire l'aide accordée par le gouvernement fédéral.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je ne saurais préciser l'ampleur de cette pétition, mais je peux vous dire qu'y figurent les noms de milliers d'habitants du Grand Kamloops qui s'opposent à la taxe sur les produits et services.

Les pétitionnaires font valoir que la taxe est en train de détruire l'économie locale et qu'elle est une des principales causes de l'augmentation du nombre des faillites observé depuis peu. Ils implorent simplement le gouvernement de revenir à la raison et de retirer cette mauvaise taxe.

M. McDermid: Leur avez-vous demandé par quoi ils veulent la remplacer?

M. Riis: Oui, ils veulent la remplacer par un impôt minimal sur les sociétés. En outre, ils souhaitent que l'on exige un impôt sur les successions des personnes qui héritent des millions de dollars, un impôt sur la fortune. Ces personnes devraient payer un impôt là-dessus.

Il y a d'autres suggestions, comme celle de supprimer les échappatoires fiscales dont profitent actuellement les grandes sociétés.

LA RIVIÈRE THOMPSON-NORD

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai devant moi une pétition signée par un grand nombre d'habitants du centre de la Colombie-Britannique, qui s'opposent à un projet annoncé conjointement par une entreprise de Vancouver et une autre de Californie.

Ces sociétés ont l'intention d'endiguer la rivière Thompson-Nord, à la hauteur de Valemount, en Colombie-Britannique, pour détourner une partie des eaux vers la région de San Diego, en Californie. Les pétitionnaires demandent humblement au gouvernement de déclarer qu'il n'autorisera pas la réalisation de ces travaux.

LA LOI SUR LES STUPÉFIANTS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, par le truchement de cette pétition, les électeurs de la circonscription de Davenport que je représente et de plusieurs circonscriptions avoisinantes, prient instamment le Parlement d'exhorter le gouvernement à modi-